



CrécY-la-Chapelle, le 09 juin 2021

MAIRIE DE
CRECY-LA-CHAPELLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que le Conseil Municipal se réunira le :

**MARDI 15 JUIN 2021 à 19h
DANS LA SALLE ALTMANN**

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Enonciation des pouvoirs
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2021
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2021
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2021

I : Affaires générales :

- 1- Modification du règlement général des cimetières communaux

II : Ressources humaines :

- 2- Participation au financement de la protection sociale complémentaire
- 3- Modification de l'annexe au règlement intérieur de la ville relative aux astreintes et permanences
- 4- Attribution de la prime COVID à l'ensemble du personnel de la ville
- 5- Attribution d'une indemnité forfaitaire pour les élections
- 6- Modification du tableau des effectifs

III : Affaires scolaires :

- 7- Projet éducatif 2020 – 2026

IV : Travaux - voirie :

- 8- Rétrocession du lotissement La Nagisse 1 et 2 situé rue de la Nagisse et rue des Bordes
- 9- Rétrocession du lotissement situé impasse du Moulin
- 10- Rétrocession du lotissement 60 A, B, C, D, E et F rue des Baulnes
- 11- Marché d'extension de l'école maternelle « Les Promenades » : signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise DEFILLON – LOT 2
- 12- Réduction d'usage des produits phytoparmaceutiques sur les espaces communaux : demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et du Conseil Régional d'Île-de-France

V : Intercommunalité :

13- Signature du contrat de relance et de transition écologique (CERT)

VI : Finances :

14- Demande de subventions : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) auprès de l'Etat

15- Convention de participation avec les professionnels de santé

16- Décision modificative n° 2

Nota : en raison de l'état d'urgence lié à la Covid-19, l'accès du public sera limité à 20 personnes.

Bernard CAROUGE

Maire

